

MAIRIE DE BOISSY FRESNOY
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 23 JANVIER 2019
SEANCE ORDINAIRE
PROCES VERBAL N° 2019-01

Nombre de conseillers en exercice :14 Nombre de conseillers présents : 11 Nombre de votants : 13	Le 23/01/2019 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Boissy Fresnoy, convoqué le 17/01/2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain LEPINE Maire
Etaient présents	MM Alain LEPINE - Philippe COCHARD - Mmes Corinne DUPRAT - Elodie BEAUCHAMP - MM. Frédéric NOIRAULT - Jean-François BOULIOL – Mathieu LOURY - Alain DECARNELLE – Sébastien CUYPERS - Jérôme DORMOY – Mme Martine BAHU
Etaient absents	M. Benjamin FOURNIER pouvoir Alain LEPINE Mme Amélie TAQUET pouvoir Jean François BOULIOL M. Ludovic RICARD

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du 20 décembre 2018
Maintien des demandes de subventions 2018 sur 2019
Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Oise et la DETR
Révision des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Valois
Avenant 9 au contrat d'entreprise de nettoyage des locaux
Questions diverses

Monsieur Le MAIRE ouvre la séance, et remercie les membres présents, et après avoir recensé les votes par procuration il nomme Madame BEAUCHAMP Elodie en qualité de secrétaire de séance.

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 20 décembre 2018

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils ont des commentaires au sujet du compte rendu de la séance du 20 décembre 2018.

Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2/ Maintien des demandes de subventions 2018 sur 2019 et 2017 sur 2019

Délibération 2019-01

Les travaux n'ayant pas encore commencés ou ne sont pas terminés, Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir les demandes de subventions faites en 2017 et 2018 sur l'année 2019

Libelle	Année	Base H.T. D.E.T.R.	Base H.T. C. D.O.
Aménagement de parkings de trottoir et de cheminements piétons dans les rues des prés Colombier	2017		262 970.00 € (Subvention 97 290.00€)
Travaux PMR Cimetière	2017	37 280.00€ (subvention 14 912.00€)	37 280.00€ (subvention 13 790.00€)
Travaux PMR Salle Multifonction	2017	11 545.00€ (subvention 4 618.00€)	
Travaux PMR école	2018	11 310.00€ (subvention 4 524.00€)	
Mise en sécurité de l'école	2018	9 909.20€ (subvention 3 963.68€)	
Installation d'un système de vidéo protection	2018		63 334.00€ (subvention 29 760.00€)
Travaux réfection de voirie rue du calvaire	2018		36 800.00€ (subvention 13 610.00€)
Création d'un auvent à l'église	2018		28 841.00€ (subvention 14 420.00€)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés le maintien des demandes de subventions 2017/2018 sur 2019.

3/Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Oise, la DETR et le Fonds de Soutien à l'investissement Local

Délibération 2019-02

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de mise en accessibilité des trottoirs aux personnes à mobilité réduite et l'aménagement de places de stationnement, s'avèrent nécessaire et qu'il est donc urgent de solliciter l'inscription de ces travaux d'un montant de **195 846.50 € H.T.** sur un prochain programme d'investissements subventionnés. Les travaux consistent en : la création d'un trottoir en enrobés noir de part et d'autre de la chaussée rue des Blassiers. Le projet prévoit la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite d'un des 2 trottoirs. Les travaux comprennent également le remplacement des bordures et des caniveaux existants, l'aménagement de places de stationnement et la gestion des eaux pluviales.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

-Subvention du Département de l'Oise **87 165.26 € HT.**

-Subvention au titre de la DETR pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux équipements publics 45% sur un montant subventionnable plafonnée à 150 00 € HT soit **67 500.00 € HT.**

-Part communale restant à financer si obtention de la totalité des aides citées ci-dessus, soit **41 181.25 € HT.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés

-Approuve la contenance du projet des travaux présentés telle que définie ci-dessus ;

-Approuve le plan de financement présenté ci-dessus,

-Autorise Monsieur le Maire à établir toutes demandes de subvention auprès des partenaires financiers

-Sollicite à cet effet une subvention au taux maximum auprès du **CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE** et la **D.E.T.R** ;

- Prend l'engagement de réaliser les travaux si la subvention sollicitée est accordée ;

- Prend l'engagement d'assurer à ses frais la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget ;

- Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

Travaux PMR Eglise

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 2016, dans le cadre de l'agenda accessibilité, nous nous sommes engagés de par la loi à rendre accessible les bâtiments publics. Suite aux diagnostics réalisés par le cabinet Qualiconsult, nous avons transmis à la Préfecture de l'Oise dans les délais impartis, la liste des travaux à réaliser, il a été retenu des priorités des bâtiments à traiter pour l'année 2019 : l'accès à l'église soit le cheminement extérieur, parking extérieur, entrée principale, circulation du RDC.

Le montant estimé de l'ensemble des travaux sur l'église s'élève à 14 150.00€ H.T.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de solliciter l'aide du **Conseil Départemental de l'Oise** pour un montant estimé de 14 150.00 € H.T, la **D.E.T.R.** et le **Fonds de Soutien à l'Investissement Local**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

-Décide de réaliser les travaux d'accessibilité à l'église pour une dépense de 14 150.00 € H.T. (sous réserve de l'acceptation de la subvention).

- Autorise Monsieur le Maire à demander la subvention au taux maximum auprès du **Conseil Départemental de l'Oise**, de la **D.E.T.R.** et du **Fonds de Soutien à l'Investissement Local** pour une dépense subventionnable de 14 150.00 H.T.
- Décide d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

Travaux PMR Square

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 2016, dans le cadre de l'agenda accessibilité, nous nous sommes engagés de par la loi à rendre accessible les bâtiments publics. Suite aux diagnostics réalisés par le cabinet Qualiconsult nous avons transmis à la Préfecture de l'Oise dans les délais impartis, la liste des travaux à réaliser, il a été retenu des priorités des bâtiments à traiter pour l'année 2019 : le square soit : cheminement extérieur, stationnement parking extérieur

Le montant estimé de l'ensemble des travaux sur l'église s'élève à 16 500.00€ H.T.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de solliciter l'aide du **Conseil Départemental de l'Oise** pour un montant estimé de 16 500.00 € H.T., la **D.E.T.R.** et le **Fonds de Soutien à l'Investissement Local**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide de réaliser les travaux d'accessibilité au square pour une dépense de 16 500.00 € H.T. (sous réserve de l'acceptation de la subvention).
- Autorise Monsieur le Maire à demander la subvention au taux maximum auprès du **Conseil Départemental de l'Oise** de la **D.E.T.R.** et du **Fonds de Soutien à l'Investissement Local** pour une dépense subventionnable de 16 500.00 H.T.
- Décide d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

Travaux PMR Bibliothèque

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 2016, dans le cadre de l'agenda accessibilité, nous nous sommes engagés de par la loi à rendre accessible les bâtiments publics. Suite aux diagnostics réalisés par le cabinet Qualiconsult nous avons transmis à la Préfecture de l'Oise dans les délais impartis, la liste des travaux à réaliser, il a été retenu des priorités des bâtiments à traiter pour l'année 2019 : la bibliothèque soit :

Signalisation, sécurisation de l'entrée principale, modification hauteur des équipements intérieurs

Le montant estimé de l'ensemble des travaux sur l'église s'élève à 2 300.00€ H.T.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de solliciter l'aide du **Conseil Départemental de l'Oise** pour un montant estimé de 2 300.00 € H.T., la **D.E.T.R.** et du **Fonds de Soutien à l'Investissement Local**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide de réaliser les travaux d'accessibilité à la bibliothèque pour une dépense de 2 300.00 € H.T. (sous réserve de l'acceptation de la subvention).
- Autorise Monsieur le Maire à demander la subvention au taux maximum auprès du **Conseil Départemental de l'Oise**, la **D.E.T.R.** et du **Fonds de Soutien à l'Investissement Local** pour une dépense subventionnable de 2 300.00 H.T.

- Décide d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

Travaux PMR Périscolaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 2016, dans le cadre de l'agenda accessibilité, nous nous sommes engagés de par la loi à rendre accessible les bâtiments publics. Suite aux diagnostics réalisés par le cabinet Qualiconsult nous avons transmis à la Préfecture de l'Oise dans les délais impartis, la liste des travaux à réaliser, il a été retenu des priorités des bâtiments à traiter pour l'année 2019 : le périscolaire soit :

Eclairage supplémentaire, signalisation entrée principale, régler la porte d'entrée, absence signalisation intérieure, modification passage dans les sanitaires,

Le montant estimé de l'ensemble des travaux du périscolaire s'élève à 4 150.00 € H.T.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de solliciter l'aide du **Conseil Départemental de l'Oise** pour un montant estimé de 4 500.00 € H.T., la **D.E.T.R.** et du **Fonds de Soutien à l'Investissement Local**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

-Décide de réaliser les travaux d'accessibilité du périscolaire pour une dépense de 4 500.00 € H.T. (sous réserve de l'acceptation de la subvention).

- Autorise Monsieur le Maire à demander la subvention au taux maximum auprès du **Conseil Départemental de l'Oise** de la D.E.T.R. et du **Fonds de Soutien à l'Investissement Local** pour une dépense subventionnable de 4 500.00 H.T.

- Décide d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

Travaux couverture à la mairie

Un projet de rénovation de la toiture de la mairie est prévu. Il a pour objectif de garantir la pérennité des bâtiments. Ce programme de rénovation est évalué à 14 550.00€ HT il comprend : la pose d'échafaudage avec la mise en sécurité, dépose d'ardoises, pose liteau écran sous toiture, ardoises naturelles ...

Le programme d'investissement portant rénovation de la toiture pourrait faire l'objet d'un subventionnement au titre du **Conseil Départemental de l'Oise**, de la **Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)** et du **Fonds de Soutien à l'investissement Local**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

-Décide de réaliser les travaux de rénovation de toiture de la mairie pour une dépense de 14 550.00€ H.T. (sous réserve de l'acceptation de la subvention).

- Autorise Monsieur le Maire à demander la subvention au taux maximum auprès du **Conseil Départemental de l'Oise** de la D.E.T.R. et du **Fonds de Soutien à l'Investissement Local** pour une dépense subventionnable de 14 550.00€ H.T.

- Décide d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

Travaux couverture à la salle multifonction

Un projet de rénovation de la toiture de la salle multifonction est prévu. Il a pour objectif de garantir la pérennité des bâtiments. Ce programme de rénovation est évalué à 18 650.00 €

HT, il comprend pose d'échafaudage avec la mise en sécurité, dépose, fournitures et poses de matériel et ardoises naturelles...

Le programme d'investissement portant rénovation de la toiture pourrait faire l'objet d'un subventionnement au titre du **Conseil Départemental de l'Oise**, de la **Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)** et du **Fonds de Soutien à l'investissement Local**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide de réaliser les travaux de rénovation de toiture à la salle multifonction pour une dépense de 18 650. 00€ H.T. (sous réserve de l'acceptation de la subvention).
- Autorise Monsieur le Maire à demander la subvention au taux maximum auprès du **Conseil Départemental de l'Oise** de la D.E.T.R. et du **Fonds de Soutien à l'Investissement Local** pour une dépense subventionnable de 18 650.00€ H.T.
- Décide d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

4/Révision des statuts de la Communauté de Communes du Pays de VALOIS

Délibération 2019-03

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

VU la délibération n°2017/77 du 27 septembre 2017 portant précision des statuts de la CCPV sur l'exercice de la compétence GEMAPI ;

VU les remarques formulées par la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport d'Observations définitives quant au contenu des statuts de la CCPV, notifié à l'EPCI le 19 avril 2018 ;

VU la délibération n° 2018/127 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2018 approuvant les statuts révisés de la CCPV,

CONSIDERANT que par cette nouvelle rédaction, le Conseil Communautaire a proposé une évolution des statuts de la Communauté de Communes afin de répondre aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes qui préconisaient de les simplifier.

CONSIDERANT qu'ainsi, des mentions non obligatoires qui y figuraient ont été enlevées des statuts pour être basculées dans le règlement intérieur de la CCPV (lui-même modifié lors du Conseil Communautaire du 13 décembre 2018), et qu'il a été profité de l'occasion pour revoir la formulation de certaines compétences communautaires (centre aquatique, développement économique et commercial, écoles de musique...). Leurs définitions ont ainsi été précisées au regard de l'actualité communautaire.

CONSIDERANT que ce travail sera poursuivi dans les prochains mois pour tenir compte des évolutions imposées par la loi et pour clarifier nos champs d'action en adéquation avec ceux des communes membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce contre, demande des explications complémentaires. Ce point sera reporté au prochain Conseil Municipal

5/Avenant 9 au contrat d'entreprise de nettoyage des locaux

Délibération 2019-04

Le Conseil Municipal a approuvé le contrat d'entretien de l'école par délibération n° 2016-64 en date du 14 décembre 2016.

Huit avenants ont été adoptés pour une prestation complémentaire à l'école (suite à l'absence d'un agent).

L'agent étant toujours absent, il a été demandé un neuvième avenant pour la période du 07 janvier 2019 au 08 février 2019 pour un montant de 330.00 H.T. Annexé à la présente et dont il fait lecture.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte l'avenant numéro 9 proposé par la société GC Nettoyage d'un montant de 330.00€ HT et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant annexé à la présente

Fin de séance à 22 heures